

Conditions Générales de Location pour Locatif ou emplacement

Camping Val De Boutonne Saint Jean d'Angély

Toute demande de location implique la connaissance de la description des objets loués et du tarif ainsi que l'acceptation des conditions de location et du règlement intérieur.

1-ADMISSION ET INSTALLATION

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut avoir l'autorisation du gestionnaire.

Une pièce d'identité sera demandée à chaque participant afin de remplir les formalités de police.

Dès leur arrivée, les campeurs désireux de s'installer dans le camping doivent s'adresser au bureau d'accueil pour prendre connaissance du règlement et remplir les formalités.

Le jour de son arrivée, avant son enregistrement, tout campeur peut inspecter le terrain après accord du gérant.

Les campeurs doivent s'acquitter du paiement de leur séjour lors de l'inscription.

2-CONDITIONS DE RESERVATION

*La réservation ne devient définitive qu'après accord écrit de la direction, après l'encaissement de l'acompte, après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, après acceptation des conditions de vente de la réservation en ligne.

*Les réservations ne lient le camping Val de Boutonne, que si le camping Val de Boutonne les a acceptées, ce que le camping est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le camping Val de Boutonne propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Aucune fête autorisée sur le camping.

*La réservation d'un emplacement ou d'un locatif est faite à titre personnel, le campeur ne peut en aucun cas sous-louer ni céder sa réservation sans le consentement préalable du camping.

*Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Un jeune adulte ne peut être considéré comme tel.

Emplacement de camping :

-le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, le camping-car, la caravane pour 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures de l'accueil. Cela ne comprend pas les équipements de camping (la rallonge et l'adaptateur électrique, Un seul véhicule sur l'emplacement. Le camping-car est un véhicule.

Location :

Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 6 personnes selon le type de locatifs. Le camping Val de Boutonne se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou aux familles se présentant avec un nombre supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Bébé est une personne, donc un participant. Le camping est en droit de refuser toute personne non inscrite au contrat même si la capacité d'accueil du locatif n'est pas atteinte. Un supplément peut être facturé (100€). Le camping demande des droits de réservation, 15€ pour une location, 10€ pour un emplacement camping.

3-RESERVATION DE GROUPE

Toute réservation de 2 emplacements ou plus ou de 2 locatifs ou plus, par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe.

Les hébergements proposés sur le camping sont adressés uniquement à une clientèle individuelle.

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping Val de Boutonne par téléphone, par mail ou par la rubrique contact de notre site, le camping se réserve le droit d'annuler la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

4-TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

*Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024. Ils correspondent à une nuit pour les emplacements, à un cours séjour ou à une semaine pour les locatifs et s'entendent en euros, TVA incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facture du séjour entraînera une modification Corrélatrice du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

*Le montant de la taxe de séjour est fixé par la Communauté des

communes, elle est de 0.66€ par nuitée et par personne de 18 ans et plus.

5-CONDITIONS DE PAIEMENT

Acompte : Le montant de l'acompte correspond à 40% du coût du séjour + les frais de dossier. Modes de paiement acceptés pour l'acompte : CB, Chèque, Chèques vacances, Virement. Solde : le règlement du solde se fait 15 jours avant votre arrivée. Modes de paiement acceptés pour le solde 15 jours avant votre arrivée : CB, Chèques vacances, chèque ou Virement. Des paiements en plusieurs fois sans frais sont possibles. **!!Attention !!**

Sans réception du solde 15 jours avant votre arrivée, sauf demande écrite particulière de votre part avant la date butoir, votre réservation sera considérée comme annulée. L'acompte ne sera pas remboursé.

Si la réservation est effectuée dans les 15 jours avant la date d'arrivée, l'intégralité du séjour devra être versée à la réservation, par CB ou virement uniquement.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L.221-28-12° du code de la consommation, le Camping Val de Boutonne informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation

6-ANNULLATION ET MODIFICATIONS

1- Modification de votre réservation Le client peut, demander la modification de son séjour au camping (dates ou type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le Client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation s'il en a contracté une, sinon son acompte sera perdu.

. Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulations et interruptions de séjour. 2- Prestations non utilisées Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à remboursement.

3- Annulation du fait du camping En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, l'acompte sera totalement remboursé.

4- Annulation du fait du campeur Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulation proposées par le camping (assurance annulation Campez-couvert) Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription de la garantie ou assurance annulation. Téléchargez les conditions générales d'annulation sur notre site proposées par notre partenaire.

Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront pas remboursés.

7-VOTRE SEJOUR.

1- Arrivée

a- Location Le jour d'arrivée à la semaine en location est le Samedi* pour la pleine saison et à votre bon vouloir en hors saison. Vous serez accueilli le jour de votre arrivée à partir de 16h et une caution de 380€ en CB uniquement vous sera demandée avant la remise des clefs (pour d'éventuels dégâts et pour le ménage de fin de séjour). Il vous appartient de faire l'état des lieux et de nous signaler les objets manquants ou toute remarque sous 24h

b- Emplacement camping Le jour de l'arrivée camping est libre. Les arrivées se font à partir de 14 heures (14heures30 en hors saison, 15h le dimanche)

Les arrivées tardives sont facturées entre 15 et 30€. Après 21h plus aucune arrivée ne sera acceptée.

2- Pendant votre séjour, Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident ou vol.

Toute activité gratuite ou payante mentionnée dans notre brochure commerciale ou sur notre site web ou dans un e mail peut dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire ou campeur en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Tout visiteur (maximum deux) doit se présenter à la réception pour décliner son identité et régler une redevance au camping. Le visiteur n'a pas accès à la piscine. Tout visiteur constaté en infraction sur un emplacement et sans présentation à l'accueil sera exclu du camping et facturé directement sur la fiche du séjour de la personne qui l'accueille. Le camping rappelle que tout incident constaté engendrera la responsabilité du visiteur ainsi que celle du client affilié à celui-ci. Le camping peut interdire ou limiter le nombre de visiteurs pour des raisons de sécurité..

3- Départ a- Location : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré entre 8h et 10 heures et devra être rendu en parfait état de propreté. L'état des lieux se fait en l'absence du campeur, après son départ. L'inventaire sera vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux, si cela s'avérait nécessaire. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé, un forfait nettoyage vous sera facturé en fonction du listing fourni. Pour tout départ retardé, il pourra être facturé 20€ par tranche de 30 minutes de retard. La caution vous sera restituée sous huitaine et confirmée par mail ou sms preuves photos à l'appui en cas de litige.

b- Emplacement camping L'emplacement camping devra être libéré avant 12h Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une nuit supplémentaire. L'emplacement doit être rendu propre.

8-ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans le camping (**un seul chien par locatif et pas dans tous nos locatifs, aucun chat en locatif**) moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les sanitaires et dans l'accueil. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Un tarif de 30 € par couette sera appliqué pour le nettoyage supplémentaire inhérent à la présence de l'animal. Les besoins sont à faire faire à l'extérieur du camping. En cas d'accident sur le camping, le propriétaire doit ramasser. Le chien ne peut en aucun cas rester seul dans le locatif ou sur l'emplacement.

9-LITIGE

"Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont nous relevons : par le biais de leur site www.cm2c.net ou par voie postale : CM2C, 14 rue Saint Jean 75017 Paris. **Sur les formulaires CM2C, notre adresse e-mail de contact est : campingvaldeboutonne@gmail.com**. Nous vous rappelons que le recours à la médiation de la consommation n'est possible qu'à condition que :- vous ayez auparavant saisi notre service client par une réclamation écrite de moins d'un an ; - votre litige n'ait pas été précédemment examiné ou ne soit pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ; - vous ne soyez pas un professionnel."

10-RESPONSABILITE DU CAMPING

Le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu pour responsable, du fait de communication par ses partenaires ou par tous tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du camping concernant les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du camping sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le contact » ou lorsque vous remplissez un contrat de réservation sont destinées à mieux répondre à vos demandes, et sont obligatoires afin d'honorer l'établissement du contrat. Celles-ci sont traitées par le Camping Val de Boutonne ou ses prestataires commerciaux concernés par la gestion de la réservation ou à la fourniture de ses prestations (notamment les plateformes de réservation en ligne, et les prestataires de paiement en ligne)

pour permettre les formalités précontractuelles, l'exécution et le suivi des contrats de réservation (pré-réservation, communication d'informations, facturations, paiements) puis le suivi de la relation client (gestion des réclamations, prospections, promotions, statistiques commerciales et enquête de satisfaction). Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 et au Règlement Européen sur la protection des données (RGPD), le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modifications ou de suppression de ces données, en nous contactant par mail à campingvaldeboutonne@gmail.com ou par courrier adressé au gestionnaire du site, à Camping Val de Boutonne 56 quai de Bernouet 17400 Saint Jean d'Angély.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR:

Il est affiché à l'entrée du camping, sur notre site ou joint au contrat de réservation. Nous vous remercions d'en prendre connaissance. Tout client doit se conformer au règlement intérieur du camping. Le non respect du règlement pourra entraîner l'expulsion du camping sans aucun remboursement du séjour

1)- Règle de la vie sur le camping : L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 22h, il est obligatoire que chacun respecte le droit de ses voisins
Aucune fête ne sera acceptée sur le camping.

2)- Circulation : La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 22h et 7h du matin (les motos n'ont pas d'autorisations spécifiques). Pour des raisons de sécurité relatives à la circulation dans le camping, les caravanes de plus de 6 mètres de long et doubles essieux sont interdites dans le camping. Toute personne présente sur le camping devra se comporter en bon père de famille

3)- Visiteurs : Pour préserver le calme du camping vos amis pourront vous rendre visite uniquement à pied de 10h à 21h30. Le camping se réserve le droit de limiter ou d'interdire les visiteurs. Les visiteurs devront se présenter à l'accueil afin de déposer une pièce d'identité et s'acquitter du tarif en vigueur. Tout visiteur constaté en infraction sur le camping se verra reconduire à la sortie, si récidive, le campeur peut être expulsé.

4) Une zone barbecue est équipée pour les barbecues à bois. Les grilles contre caution sont prêtées par le camping. Seuls les barbecues à gaz sont acceptés sur les emplacements.

5) droit à l'image : lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés pour la réalisation de nos plaquettes ou supports publicitaires sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

Règlement piscine : L'espace aquatique est strictement réservé aux clients du camping, visiteurs non compris. Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de l'espace aquatique. La douche est obligatoire. Le port du slip de bain est obligatoire pour tous : shorts et bermudas sont interdits. Dès que vous passez le portillon pour accéder à la piscine, vous êtes en tenue de bain, sans chaussures. Les personnes qui ne respectent pas les consignes seront expulsées de la piscine, du camping si elles refusent de se conformer aux règles d'hygiène.

Document établi en avril 2023 par les gestionnaires et propriétaires du camping Val de Boutonne, Saint Jean d'Angély

J'ai lu et j'accepte les conditions de location et le règlement intérieur du camping Val de Boutonne

Fait le _____ à _____

Signature _____

campingvaldeboutonne@gmail.com

www.camping-charente-maritime-17.com

2/2